

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



4
الجمهورية المغربية
المملكة المغربية
الجمهورية المغربية

**16^{ème} session du Groupe de travail sur
l'Examen Périodique Universel**

Intervention de la délégation du Maroc

Examen de Tuvalu

Genève, le mercredi 24 avril 2013

Monsieur le Président,

Je voudrais par, votre entremise remercier, S.E.M..... pour sa présentation du rapport national de Tuvalu, à travers lequel le Groupe de travail a été informé de la situation des droits de l'Homme dans ce petit pays insulaire, ainsi que les défis à relever, et les engagements et assurances volontaires pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Monsieur le Président, ma délégation est consciente des difficultés que rencontrent Tuvalu, liées, notamment, à l'impact de la mondialisation sur ce pays insulaire, aux changements climatiques et à l'élévation du niveau des océans, entraînant la perte constante de terres vitales et la contamination des eaux souterraines, et entravant, ainsi, la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des citoyens.

Malgré ces difficultés, Tuvalu continue de s'employer à harmoniser sa législation nationale avec les instruments internationaux des droits de l'Homme et à mettre en place les structures institutionnelles nécessaires pour garantir le plein exercice de ces droits. Aussi, relevons-nous avec satisfaction :

* Les progrès réalisés au cours des dernières années en matière de sensibilisation aux droits de l'Homme et l'élaboration de politiques nationales en faveur des droits de l'Homme, telles que la politique nationale de la jeunesse (2012-2016), la Stratégie nationale pour un développement durable (2005-2015), et le Plan stratégique de Santé (2008-2018).

Dans le cadre du dialogue interactif, ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes au gouvernement tuvaluan :

*** Poursuivre ses efforts en matière :**

- d'harmonisation de sa législation nationale avec les instruments internationaux des droits de l'Homme,

- d'information et de sensibilisation de la population sur les principes des droits de l'Homme,

- et de formation des responsables de l'application des lois à la protection des droits de l'Homme.

*** Demander aux organismes des Nations Unies et aux bailleurs de fonds de lui fournir tout le soutien technique et financier nécessaire afin de l'aider à remplir ses obligations relatives aux droits de l'Homme.**

*** Mettre en place d'une institution nationale des droits de l'Homme requise conformément aux Principes de Paris.**

Je vous remercie Monsieur le Président.